

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous certifions par la présente que le produit " **PAPIER INGRAISSABLES FAST FOOD 34 G/M2 28x34 CM NATUREL PARCH.INGRAISSABLE**" de référence **230.78** fabriqué et distribué par GARCIA DE POU SA répond aux exigences établies dans la réglementation suivante des objets et matériaux au contact des aliments :

- Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Recommandation BfR XXXVI, sur papier et carton.
- Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Utilisation prévue :

- Convient au contact direct et indirect avec des produits alimentaires secs, humides et gras.
- Conservation prolongée à température ambiante.
- Contact avec des aliments chauds jusqu'à 70°C maximum 2 heures.
- Ne convient pas au four/micro-ondes.

Matière première du matériau ou objet en contact avec les aliments :

La principale matière première du produit est le papier sulfuré.

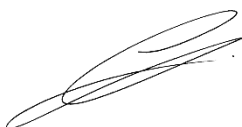
Traçabilité :

La traçabilité peut se faire avec l'étiquette de l'emballage et le numéro de commande, conformément aux dispositions des art. 15 et 17 du règlement CE 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil

du 27 octobre 2004 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ce certificat est valable jusqu'à ce qu'il y ait des changements substantiels dans la composition ou la production qui entraînent des changements dans la migration de matériaux ou d'articles ou lorsque de nouvelles données scientifiques sont disponibles.

In Ordis, 24 janvier 2023.



Carla Iglesias López

Le Service de conformité à la réglementation

GARCIA DE POU S.A.